**Délibération n°2026-35**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260629-2026_35-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

**Séance du lundi 29 juin 2026**

**Nombre de Conseillers :**
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à 20h00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand BONENFANT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 25 juin 2026

**Étaient présents** : Bertrand Bonenfant, Nathalie Heuze-Michel, Jean-Yves Carré, Bernard Fontaine, Mathilde Joulain, Francis Pichon, Géraldine Seguin, Yann Lechavalier, Sophie Fortunati, Aurélie Tual, Bruno Folliet (arrivé à 20h07), Océane Lanoe, Luc Charpentier, Cathy Lozachmeur, Jonathan Humo.

**Absents excusés** : Aurore Legrain, Philippe Dinard (pouvoir à Nathalie Heuzé-Michel), Emilie Housseau (pouvoir à Cathy Lozachmeur)

**Secrétaire de séance** : Géraldine Seguin

## Délibération n°2026-35 Modification horaires à l'école de la Choinette sur la pause méridienne

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il y a lieu d'harmoniser les horaires sur la pause méridienne.

Jusqu'à présent les élèves en maternelle finissent à 11h45 et reprennent à 13h15, ceux en élémentaire terminent à 12h et reprennent à 13h30.

Pour l'année à venir il est proposé de modifier les horaires de la façon suivante :
8h45-**12h et 13h30**-15h30 pour tous les élèves de l'établissement.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide, en accord avec le conseil d'école :

- de valider la pause méridienne de 12h à 13h30
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

**Fait et délibéré à Chasné sur Illet,**
**Le 29 juin 2026**
**Le Maire, M. Bertrand Bonenfant**

MAIRIE DE CHASNE SUR ILLET 35250